DLP 13-7-83204603
ISSN : 0294 - 4693

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Grandes cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13 ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL (49) 58 39 02

ABONNEMENT ANNUEL 80 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN N° 32 (13/83) du 11 JUILLET 1983

MAIS


PYRALE

Des dépôts de ponte très importants ont été observés la semaine passée dans les secteurs traditionnellement infestés du Poitou. Les premières éclosions sont observées. Il importe donc de commencer la protection immédiatement. Terminer les traitements autant que possible avant le 23 Juillet pour obtenir une bonne efficacité.

Dans les autres régions, les comptages de ponte montrent une régression des populations. Quelques cas particuliers demandent cependant une attention : secteur de Cozes, parcelles précoces du Nord Charente, maïs doux en Aunis.

L'observation des pontes à la face inférieure des feuilles reste le meilleur moyen de s'assurer de la présence des pyrales. Le seuil de traitement est atteint si 10 % des pieds portent une ponte (5 % sur maïs doux).

LUZERNE A GRAINES




CECIDOMYIES et PUNAISES :

Les indications de notre précédent bulletin restent valables . Se méfier particulièrement des avortements provoqués par les punaises. Les fortes attaques demandent un traitement spécifique à base d'endosulfan.


TORDEUSES :

Des captures de Laspeyresia très importantes (plus de 150 en 3 jours) ont eu lieu sur la face Atlantique (Ile d'Oléron, Ile de Ré, St Romain de Benet). On note également des captures en Nord Charente et Sud Poitou. Les premières gousses commençant à apparaître, assurer une protection dès à présent dans les secteurs infestés. Compte-tenu de la date de ce traitement, une seule application pourrait s'avérer suffisante cette année.

Utiliser de la phosalone à 1000 g de matière active/ha (AZOFENE, ZOLONE) ou du bromophos à 500 g de m.a/ha (RHODIANEX, NEXION, SOVI-NEXION).

Imprimé à la Station le 11 Juillet 1983
Précédente Note : Bull. n° 31 du 4.7.83

P22

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.